

Règlement intérieur du Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP) « Espace Petite Enfance en Famille »

Préambule

Le Lieu d'Accueil Enfant Parent «Espace Petite Enfance en Famille » est un espace de jeux dédié aux enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés de leurs parents (père, mère, futurs parents), ou tout autre adulte référent ayant un lien de parenté. Il propose des zones de jeux ludiques et éducatives propices à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, et favorise les moments de partage, d'échanges et d'écoute pour les adultes.

Jours et heures d'ouverture

- Deux lundis par mois 9 h / 11h30 (hors vacances scolaires);
- Un samedi par mois 9 h / 11h30

Accès

- Ouverts exclusivement aux familles élargies (parents, grands-parents, beaux-parents)
- ouverts à tous les enfants âgés de 0 à 6 ans
- Pas d'horaires imposés pour les arrivées et départs
- Participation libre, sans inscription, sans obligation de régularité
- Confidentialité : quelques renseignements (lien de parenté adulte-enfant, âge de l'enfant, lieu de résidence, prénom de l'enfant, canal de communication) seront recueillis à des fins administratives en début de séance (fiche individuelle)
- l'accès est libre, gratuit sans inscription préalable.

Capacité d'accueil

Afin d'assurer un accueil de qualité, le nombre est limité à 15 enfants et 15 adultes.

ENCADREMENT

Chaque séance proposée dans le cadre du L.A.E .P . est encadrée par deux accueillants. Les accueillants présents sont disponibles, à l'écoute des besoins des familles, ils favorisent le dialogue, sans jugement et dans un souci de neutralité bienveillante tout en obéissant à un devoir de discrétion sauf exception dans le cadre de la protection de l'enfance.

Ils sont garants du respect des règles de vie collective et des règles de sécurité.

VIE DE GROUPE : obligations et rôle des participants

Responsabilité et discrétion

L'adulte référent est responsable du ou des enfants qu'il accompagne tout au long de la séance. Il est le garant du respect des lieux et des règles de vie et de sécurité.

De plus, chaque parent fréquentant le lieu est soumis à la discrétion. Tous les participants, familles et accueillants, ont une obligation de discrétion pour tous les faits, informations dont ils auraient connaissance lors de l'accueil.

Les téléphones portables sont mis en silencieux.

Implication des parents

Pour le bon déroulement de l'accueil, une participation active des familles est souhaitée au niveau de l'installation du matériel utilisé en cas de besoin, du respect et du rangement du matériel au fur et à mesure de leur utilisation et dans tous les cas en fin de séance.

DEROULEMENT DES SEANCES

L'accueil

Un moment qui permet à chacun d'être accueilli et de faire connaissance avec les enfants et les adultes présents, le règlement et les locaux. Le parent note le prénom de l'enfant et son lien de parenté sur un tableau « *Aujourd'hui, je suis là mais pas tout seul* »

Lors du premier accueil, une visite des lieux est effectuée et les règles de vie sont énoncées. Des affiches ludiques rappellent les règles à respecter.

Le règlement intérieur est remis à l'accompagnant qui en accuse réception et atteste en avoir pris connaissance.

Dans les espaces du multi-accueil, le samedi matin, les manteaux et chaussures des enfants restent dans le hall d'entrée et pour les adultes des sur-chaussures sont mises à disposition. Côté centre de loisirs, en semaine, seuls les manteaux restent dans le hall. Sur les tapis, les chaussons pour les enfants sont les bienvenus.

Pendant le temps de l'accueil, un espace convivial est aménagé, réservé aux adultes qui peuvent échanger autour d'un café ou d'un thé.

Le jeu libre

Différents espaces sont aménagés pour permettre de partager des moments de jeux, faire de nouveaux apprentissages avec d'autres enfants, découvrir, s'émerveiller.

« Je joue librement et selon mes envies ou besoins en autonomie mais sous le regard attentif de l'adulte »

« Je ne me fais pas mal »

« Je ne fais pas mal aux autres »

« Je respecte les personnes et le matériel »

Vous pouvez solliciter les accueillants pour l'utilisation de certains matériels consommables (peinture...) qui ne sont pas systématiquement laissés à disposition.

Parents, accompagnants, les enfants restent placés sous votre responsabilité et votre surveillance. Il vous est demandé pendant la séance de demeurer auprès de votre enfant.

Fin de séance

Chaque fin de séance, adultes et enfants, une signal annonce qu'il est temps de ranger et de se préparer à se quitter.

Utilisation du matériel

Les enfants et les parents peuvent utiliser librement tous les jouets mis à leur disposition et les rangent au fur et à mesure de leur utilisation.

Après l'activité et avant de partir, les adultes et les enfants participent au rangement du matériel et des jeux utilisés.

L'accès à la structure de motricité (du multi-accueil) est réservé aux moins de quatre ans et les enfants doivent enlever leurs chaussures.